

Département
HAUT-RHIN

COMMUNE DE BRUEBACH

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Arrondissement
MULHOUSE-SUD

SEANCE DU 29 AVRIL 2026

Nombre de
Conseillers élus
15

L'an deux mille vingt-six, le 29 avril
Le Conseil Municipal de la commune de Bruebach
étant réuni au lieu ordinaire de ses séances après convocation légale,
sous la présidence de Monsieur le Maire, Aurélien MEROT

Conseillers en
fonction
15

Présents: Mme Priscille BAKAJ - M. Jean-Marc JUND, Mme Nadine CHOLLEY, Adjoints - M. Francis BACH - M. Olivier BAZILLE - Mme Sophie TSCHIRHART - Mme Séverine SEMAL - Mme Violaine FUETTERER - Mme Laurence KILKA - M. Ugo MORONI - M. Robin HARTMANN - M. Hervé DECOURSIERE - M. Patrick JENNY

Conseillers
présents
14 + 1 procuration

Absent excusé et non représenté : /

Absent : /

A donné procuration : Mme Carole CAVELTI à M. Hervé DECOURSIERE

Mme Priscille BAKAJ a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire

3. Finances

3.1. Dépenses à imputer à l'article 623 « Publicité, publications et relations publiques »

Conformément aux dispositions de l'article D. 1617-19 du Code Général des Collectivités Territoriales relatives aux pièces comptables justificatives, il revient au Conseil Municipal de désigner les biens et prestations pouvant faire l'objet d'un mandatement au compte 623 « Publicité, publications et relations publiques ».

Il est proposé de prendre en charge les dépenses suivantes au compte c/623, d'une manière générale :

- l'ensemble des biens, services, objets et denrées divers ayant rapport à la cérémonie du 8 mai, la journée citoyenne, l'opération Osterputz, la fête des aînés aux fleurissements, aux fêtes et cérémonies tel que les prestations des animateurs, les décorations, jouets et friandises pour des fêtes des enfants, diverses prestations en rapport avec les apéritifs et cocktails servis lors des cérémonies officielles, fêtes et inaugurations, repas de fin d'année ou en lien avec l'activité de la commune (destinés à des élus, des bénévoles, des intervenants pour le compte de la commune ou du personnels communales), départ en retraite, anniversaires, repas lié à l'éducation routière,
- les fleurs, bouquets, paniers garnis, et présents offerts, à des occasions diverses, mariages, décès, naissances, anniversaires, hospitalisations, récompenses sportives

culturelles et militaire. Dans ce cadre, des dons à des associations pourront aussi être effectués,


- les chèques-cadeaux offerts à des occasions diverses,
- les dépenses liées à l'achat de denrées et petites fournitures pour l'organisations de réunions, ateliers ou manifestations,
- l'ensemble des biens, objets divers ayant trait à Noël pour les enfants des écoles,
- les frais d'annonce et de publicité,
- les catalogues et imprimés liés à l'état civil.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **décide** d'affecter les dépenses reprises ci-dessus au compte c/623 « Publicité, publications et relations publiques » dans la limite des crédits prévus au budget,
- **autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

BRUEBACH le 30 avril 2026

La Secrétaire de séance,
Priscille BAKAJ



Le Maire,
Aurélien MEROT

